

NOTICE ELIMINATION DES DECHETS

1. Situation administrative

La collecte et le traitement des déchets ménagers sont délégués à la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne dont le siège social est au 19 avenue de la Sablière – 94370 Sucy-en-Brie.

2. Collecte et traitement

La collecte sélective en porte-à-porte des voies « classiques » est assurée par un prestataire privé pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne. La collecte sélective des voies étroites et difficiles d'accès est assurée en régie par la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne. Cette collecte a lieu 1 fois par semaine. Les déchets sont acheminés au centre de tri de Villeneuve-le-Roi (prestataire privé de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne).

La collecte du verre est assurée en apport volontaire et en porte-à-porte par un prestataire privé pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne. La collecte du verre des voies étroites et difficiles d'accès est assurée en régie par la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne. Cette collecte a lieu 1 fois par semaine. Les déchets sont acheminés au centre de tri de Villeneuve-le-Roi (prestataire privé de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne).

La collecte des déchets végétaux en porte-à-porte des voies « classiques » est assurée par un prestataire privé pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne. La collecte des déchets végétaux des voies étroites et difficiles d'accès est assurée en régie par la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne. Cette collecte a lieu 1 fois par semaine. Les déchets sont acheminés à la plate-forme de compostage TEVA de la Queue-en-Brie (prestataire privé de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne).

La collecte des déchets ménagers résiduels en porte-à-porte des voies « classiques » est assurée par un prestataire privé pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne. La collecte des déchets ménagers résiduels des voies étroites et difficiles d'accès est assurée en régie par la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne. Cette collecte a lieu 2 à 3 fois par semaine. Les déchets sont acheminés à l'usine d'incinération CIE de Créteil (appartenant au SMITDUVM auquel la CAHVM adhère).

La collecte des déchets encombrants en porte-à-porte des voies « classiques » est assurée par un prestataire privé pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne. La collecte des déchets encombrants des voies étroites et difficiles d'accès est assurée en régie par la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne. Cette collecte a lieu 1 à 2 fois par mois. Les déchets sont acheminés au centre de tri – transfert de Bonneuil-sur-Marne (prestataire privé de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne).

La commune de Sucy-en-Brie est desservie par une déchetterie communautaire gérée en régie.